

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Mardi 27 mars 2012 de 20h30

L'an deux mil douze et le mardi vingt sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme. Colette PASTRE élue secrétaire de séance.

12 <u>Présents</u> :	AUZAS Françoise,	CHARRE Cyril,	GADAIX Gérard,	GINESTE Paul,
	IMBERT Juliette,	PAGES Patrice,	PASTRE Colette,	PASTRE Michel,
	RIFFARD Fabrice,	SAUCLES Gérard,	TALLON Jean,	VERNET Odette.
5 <u>Absents</u> :	POT Laurent	ayant donné pouvoir à AUZAS Françoise,		
	AUZAS Xavier,	LEPINE Madeleine,	JULIEN Armelle,	ROUHANI Denis

COMPTE RENDU de la SEANCE du 21 FEVRIER 2012 :

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°12 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS REALISES EN ASSAINISSEMENT (COMPTABILITE M49)

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de redéfinir la durée d'amortissement par catégorie des biens à pratiquer pour la comptabilité de l'assainissement M49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer cette durée conformément à la liste ci-après :

- Réseaux d'assainissement	50 ans
- Station d'épuration (ouvrage de génie civil) :	
. ouvrages lourds	50 ans
. ouvrages courants, (bassins de décantation, d'oxygénation)	30 ans
- Organes de régulation (électronique, capteur, etc...).....	8 ans
- Bâtiments durables	50 ans
- Bâtiments légers, abris.....	15 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
- Mobilier de bureau.....	15 ans
- Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillage.....	10 ans
- Matériel informatique.....	5 ans
- Engins de travaux publics, véhicules.....	8 ans
- Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudière), installation de ventilation.....	15 ans

Cette délibération annule et remplace la délibération n°28 du 30 mars 2000.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

**Délibération n°13 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
DU QUARTIER LE SAUT APPARTENANT
A Mme. Adelina TOLAZZI**

Vu le document d'arpentage établi par le Cabinet Géo-Siapp d'Aubenas,
Vu le compromis de vente signé le 6 mars 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à l'acquisition d'une partie de la parcelle suivante :

- 435m² de la parcelle cadastrée AO 169 d'une superficie totale de 792 m² au prix de 24 033.75 €.

La commune prend à sa charge tous les frais afférents à cette opération et versera également au Notaire 5% de frais de négociation.

Délibération n°14 : BUDGET PRIMITIF 2012 M49 (Assainissement)

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances tenue le 22 mars dernier et après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, le budget primitif 2012 M49 qui s'équilibre de la façon suivante :

Sections :	Exploitation	Investissement
Recettes =	430 000 €	2 920 916 €
Dépenses =	430 000 €	2 920 916 €

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°15 : BUDGET PRIMITIF 2012 M14

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances tenue le 22 mars dernier et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer, le taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2012 de la façon suivante :

	Taux 2011	Variation 2012	Bases d' Imposition	Taux 2012	Produits 2012
• Taxe d'Habitation	12.60 %	+ 1.50 %	1 950 000	12.79 %	249 405 €
• Taxe Foncière Bâti	7,98 %	+ 1.50 %	1 770 000	8.10 %	143 370 €
• Taxe Foncière Non Bâti	70.14 %	+ 1.50 %	25 200	71.19 %	17 940 €
• Cotis. Foncière Entreprises	22,76 %	+ 1.50 %	199 900	23.10 %	<u>46 177 €</u>
			T O T A L =		456 892 €

- d'adopter le budget primitif 2010 M14 qui s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes =	1 580 000 €	1 719 575 €
Dépenses =	1 580 000 €	1 719 575 €

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°16 : DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES PAR AVENANT A LA CONVENTION DE LA PREFECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 « ACTES BUDGETAIRES » à la convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°17 : 2 FACTURES A IMPUTER EN INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que les factures, de biens corporels d'une valeur unitaire inférieure au seuil prévu par la réglementation (500 € TTC) et qui revêtent d'un caractère de durabilité, ne peuvent être imputées à la section d'investissement que par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'imputer en investissement les 2 factures suivantes mandatées sur 2012 en Comptabilité M14 et déjà prévues dans le cadre des budgets 2011 :

Comptabilité M14 2012 :

	<u>€ TTC</u>
. Opération 113 Matériel, Article 2184 autres immobilisations corporelles :	
- Facture n° 110945 du 16.9.11 Menuiserie ALBORE Didier Mandat n°88 pour l'installation en mairie de placards coulissants avec serrure digicode constituant un bien durable pour la commune au même titre que tout le mobilier.	1 411.28
. Opération 124 Bâtiments Article 2313 construction :	
- Facture n°124002126 du 31.1.12 Ets TEYSSIER SAS Mandat n°140 pour des modifications et des mises en conformité électrique des bâtiments communaux.	2 044.80

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°18 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA SORTIE DES CM2 AU GRAU D AGDE DU 2 AU 6 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer à cette classe de découverte dans les mêmes conditions que la participation du Département fixée à 11 € par élève et par nuitée.

A ce jour, celle-ci est estimée à 968 € (22 élèves x 11€ x 4 nuitées) et pourrait être ajustée en fonction des effectifs qui participeront à cette sortie.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°19 : MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite au courrier de M. le Préfet de l'Ardèche en date du 16 février 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable audit projet approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°20 : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « SIGNALÉTIQUE ET NUMÉROTATION DES DOMICILIATIONS »

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2, prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, leur composition est fixée pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal sur lequel ils ont été institués,

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les acteurs de la vie locale au projet et décisions de la commune dans les domaines de la mise à jour de la signalétique et de la création d'une numérotation des domiciliations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer la commission extra-municipale « signalétique et numérotation des domiciliations » qui sera présidée par Mme. Colette PASTRE pour la durée du présent mandat,
- de fixer sa composition aux membres suivants :
 - * membres extérieurs au Conseil Municipal :
 - . Cathy PLANCHER, . Philippe BODINIER, . Richard MATHEVET,
 - . Jérôme CLAUDE (Communauté de communes Berg et Coiron),
 - . Lucas TAULOU, . Jean-Pierre VALLEE,
 - . un représentant de l'Office de Tourisme intercommunal.
 - * membres du Conseil Municipal :
 - . Gérard SAUCLES, . Colette PASTRE, . Odette VERNET,
 - . Madeleine LEPINE, . Jean TALLON, . Gérard GADAIX,
 - . Cyril CHARRE.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n°21 : CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE 07
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ACCES AU CREMATORIUM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE/07) fixant la participation communale à l'éclairage public à 7 080.63 €.
- de demander une subvention pour l'éclairage public au SDE/07 de 7 080.63 € représentant 50 % du montant hors taxe du coût de l'opération s'élevant à 14 161.26 €, soit 16 936.88 € TTC.

**Délibération n°22 : DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR AMENAGER LE LOCAL COMMUNAL
DE L'OFFICE DE TOURISME DESTINE A UN MEDECIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour aménager le local communal de la Place du Barry dont les dépenses sont estimées à 60 000 € HT.

**Délibération n°23 : DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA CREATION D'UN PARKING
POUR LA SECURISATION D'UN ARRET DE BUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à solliciter une subvention auprès du Département pour créer un parking situé sur l'ancienne route nationale 102 au niveau du nouveau giratoire RN 102 – RD 203 dont les dépenses sont estimées par la Direction Départementale des Territoires à 3 099.60 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Patrice PAGES fait part :
 - du réglage des projecteurs de l'éclairage de l'aire de jeu du stade qui a vu ainsi son efficacité nettement améliorée,
 - de la réunion du 5 avril prochain relative à l'homologation de la piste du karting et du moto cross pour de prochaines manifestations,
 - d'une prochaine réunion regroupant plusieurs associations théâtrales.

- Odette VERNET demande si un soutien a été apporté au Maire de Largentière condamné suite à un accident de feux d'artifice. Le Maire confirme ce soutien et rappelle qu'il a assisté à la première audience du Tribunal. Pour le village, il faudra veiller à la stricte application de la réglementation.

- Gérard GADAIX déclare que :
 - le nettoyage exemplaire des abords du Bourdaric (du Saut à Chabrols) demande à être visité par les élus,
 - le réglage des feux tricolores de la traversée de la RN 102 permet une meilleure fluidité du trafic aux heures de sorties des écoles (point abordé en conseils d'école).

- Jean TALLON annonce que le permis de construire de la nouvelle station d'épuration est en fin d'instruction. Sa délivrance devrait être effective dans quelques jours.

- Colette PASTRE indique que :
 - la numérotation des domiciliations a fait l'objet d'une première réunion. Il en ressort qu'un travail important attend la nouvelle commission extra-municipale créée à cet effet ce soir. Cette mission pourra être couplée avec la vérification des branchements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.
 - les 6 jardins familiaux nouvellement créés seront attribués après avis du Centre Communal d'Action Sociale. Les candidatures sont à adresser en mairie.
 - la situation préoccupante des assistantes maternelles agrées en manque de travail fera prochainement l'objet d'une réunion au niveau de la Communauté de communes. Certaines animations de la bibliothèque seront ouvertes à ces assistantes maternelles.
 - 2 concerts sont programmés le 22 juin et le 1^{er} juillet 2012 au Cloître.

- Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :
 - les subventions obtenues pour la construction de la nouvelle station d'épuration représentent environ 65 % du coût de l'opération arrêté à 2 766 000 € TTC. Ce taux, excellent dans le contexte actuel, a été obtenu grâce au très bon travail mené pour l'élaboration du projet par tous les acteurs : bureaux d'étude, services spécialisés de l'Etat et du Conseil général ainsi que celui de l'équipe municipale. Ce niveau de subventions permet de limiter sensiblement l'augmentation de la redevance assainissement pour les Villadéens. Les travaux de réseaux de transfert de l'ancienne station ont débuté ces jours-ci par le chemin de la Serre. Toutes les conventions de passage des canalisations ont été signées par les propriétaires que le Maire tient à remercier une nouvelle fois pour leur coopération.
 - l'installation d'un médecin généraliste sur la commune d'ici la fin de l'année est envisagée. Une lettre d'intention a été adressée en ce sens au Maire. L'aménagement du local communal de l'Office de Tourisme sera réalisé à cet effet.
 - la prévention routière est programmée pour le 24 avril 2012 à l'école primaire.
 - les devis sont à l'étude pour l'amélioration de l'acoustique de la salle des Associations.
 - l'étude d'aménagement des zones AUB du Plan Local d'Urbanisme se poursuit.
 - la pré-réception des travaux de la construction de la nouvelle école maternelle et de la cantine est prévue vers la mi-avril. La réception devrait suivre une semaine après. Une journée portes ouvertes destinée aux parents d'élèves est fixée au 5 juin 2012. L'inauguration officielle se fera après les échéances électorales pour permettre aux différentes autorités, tenues actuellement à un devoir de réserve, d'y participer.

La présente séance est ainsi levée à 24 heures.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 30 mars 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire
Gérard SAUCLES

